

ACTION ÉCLAIRAGE

Publiée le vendredi 20 Février 2015 - Commerce

-
- Vous souhaitez diminuer la consommation énergétique de votre commerce ?
- Envisager des travaux de rénovation de l'éclairage ?
- Repenser la mise en valeur de votre surface commerciale ?

Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé et d'un accompagnement !

Un diagnostic personnalisé par un expert éclairage commerce

Le diagnostic aura pour objet de dresser le bilan de l'installation existante (état, performance, coût d'exploitation, etc.) et de faire des préconisations au commerçant.

Il comprendra une mesure et un examen détaillé des aspects suivants :

- Confort visuel, niveau d'éclairement, etc...
- Mise en valeur de la surface commerciale, impression des clients
- Consommations énergétiques, possibilité d'économies.

Le bilan débouchera sur un rapport écrit, avec des préconisations techniques précises et plusieurs propositions de modifications et de réaménagement (du changement de luminaires à la rénovation de l'éclairage, suivant les attentes du commerçant). Il permettra au commerçant de faire le meilleur choix technique.

Le diagnostic sera réalisé entre avril et juin 2015.

Accompagnement à la mise en oeuvre des préconisations

A l'issue du diagnostic et du choix avec le commerçant de la solution souhaitée, l'expert accompagnera l'électricien/installateur retenu par le commerçant : définition de la solution, implantation des matériels, ...

Dans le cadre de cette action, le commerçant pourra par ailleurs bénéficier, en fonction de la performance de la solution qu'il aura choisie, d'une prise en charge financière d'une partie des travaux par les partenaires financiers de l'opération (traitement au cas par cas).

**Seulement 20 commerces pourront bénéficier de l'action.
La participation des commerces au coût du diagnostic est de 90 € HT seulement**

Pour présenter votre candidature, merci de télécharger et remplir la fiche ci-dessous et de la transmettre à cette adresse :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes
12, Rue de la République – 30032 Nîmes Cedex 1
Tél. : 04.66.879.880 / Fax : 04.66.04.73.23 / email : sophie-alvarez@nimes.cci.fr

[Fiche de candidature pour participer à l'action Éclairage Commerce \(.pdf - 883.58 Ko\)](#)

Modalités de participation à l'action Eclairage Commerce

Seulement 20 commerces pourront bénéficier de l'action.

Compte tenu du nombre restreint de places, une sélection sera réalisée au préalable, parmi les candidatures reçues, par le comité de pilotage du projet.

Les candidats retenus seront avertis nominativement et invités à transmettre une contribution de 108€ TTC par chèque (à l'ordre de la CCI Nîmes) qui validera leur intégration définitive dans l'action.

Les informations mentionnées sur la fiche de candidature sont considérées comme confidentielles et seront traitées comme telles.

Opération réalisée avec le soutien financier de :

